

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR.E DE THÉÂTRE
FORMATION
DOSSIER DE PRÉSENTATION



www.lacomédie.fr / 04 82 24 00 85 / formation@lacomédie.fr

1 place Jean Dasté / 42 000 Saint-Étienne

Subventionnée par le ministère de la Culture, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne.

Association Loi 1901
Siret 353 415 193 000 21 | code NAF 8559 B
Licence d'entrepreneur de spectacle : | 2 | 2-1067511 | 3 | 3- 1067512
Numéro de déclaration d'activité : OF : 82 42 005 40 42

Avant-propos	p. 4
Le diplôme d'État	p. 4
Le choix de la formation	p. 5
Les étapes	p. 6
Composition du dossier d'inscription	p. 7
Modalités d'admission	p. 7
Entrée en formation initiale	
Entrée en formation continue	
Composition du jury	
Admissions	
Contenu et organisation de la formation	p. 9
Cas de dispenses	
Capacités d'accueil	
Projet pédagogique de la formation	p. 10
Objectifs	
Unité d'enseignement 1	
Unité d'enseignement 2	
Unité d'enseignement 3	
Unité d'enseignement 4	
Unité d'enseignement 5	
Stage pratique Unité d'enseignement 4	p. 12
3 contextes	
Rapport de stage	
Examen et entretien avec le jury	
Évaluation et délivrance du diplôme	p. 14
Évaluation des études	
Composition du jury	
Délivrance du diplôme	
Maquette de la formation	p. 15
Composition de l'équipe pédagogique	p. 16
Tarifs	p. 18
Formation initiale	
Formation continue	
Guide et modalités de prise en charge	p. 18
Contact	p. 20

AVANT-PROPOS

Les enseignant.es de théâtre diplômé.es d'État sont chargé.es de la transmission des pratiques de l'art dramatique. Suivant les cas, ils.elles assurent l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, donc l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves. Ils.elles peuvent être associé.es à la formation pré-professionnelle des élèves. Par ailleurs, ils.elles peuvent diriger des stages ou ateliers, concevoir et réaliser des opérations d'actions de sensibilisation au théâtre.

En dehors de leur activité d'enseignant.e, ils.elles se doivent de questionner en permanence leurs repères artistiques par une pratique artistique et par une formation professionnelle continue. Ils.elles peuvent également, avec une formation spécifique et significative, exercer des activités d'interprète, metteur.reuse en scène, auteur.rice, dramaturge...

Le.la professeur.e de théâtre est avant tout un artiste maîtrisant les compétences de la pratique de son art. L'articulation de la pratique artistique et de la pratique de pédagogue est essentielle.

On ne peut pas enseigner sans pratiquer soi-même. Il y a dans l'art dramatique une dimension technique qui impose de s'y confronter avant d'en envisager la transmission. C'est pour cela que l'on qualifie le.la professeur.e de théâtre d'artiste-pédagogue. Ainsi, la connaissance des données physiques et physiologique mises en jeu dans la pratique théâtrale, tout comme les éléments techniques et les différentes expressions artistiques sont des prérequis indispensables au.à la professeur.e de théâtre.

Par ailleurs, l'artiste-pédagogue se doit d'être ouvert aux autres arts et curieux de toutes les formes d'écritures, d'esthétiques, de technologies qui font et transforment le théâtre d'aujourd'hui.

LE DIPLÔME D'ÉTAT

Le diplôme d'État de professeur.e de théâtre est défini par le référentiel d'activités professionnelles et de certification figurant dans l'arrêté du 21 novembre 2023 relatif au diplôme d'État de professeur.e de théâtre fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification.

Le diplôme d'État de professeur.e de théâtre s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables : l'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 120 ECTS.

Le diplôme d'État de professeur.e de théâtre est enregistré au RNCP : code 38370.

Le diplôme d'État de professeur.e de théâtre valide les connaissances et les compétences générales et professionnelles correspondant au premier niveau de qualification de ce métier.

LE CHOIX DE LA FORMATION

Il existe plusieurs voies d'accès pour le DE de professeur.e de théâtre.

Dans un premier temps, il est donc indispensable de consulter le référentiel d'activités et de certification qui décline et précise l'ensemble des compétences attendues et visées par le diplôme.

La lecture approfondie de ce référentiel est donc l'étape incontournable au choix du parcours.

Lorsque le.la candidat.e estime avoir acquis certaines des compétences visées et constate qu'il lui reste encore des compétences et savoirs à acquérir, ou encore il estime avoir besoin de confronter sa pratique, de développer des outils et des ressources. Il peut envisager un parcours de formation.

L'établissement est tenu d'accorder un entretien préalable aux candidat.e.s qui en font la demande, pour les orienter et les conseiller sur les voies d'obtention du diplôme, répondant à leurs besoins et correspondant à leur parcours professionnel.

Ces entretiens s'effectuent sur demande de rendez-vous téléphonique auprès de La Comédie de Saint-Étienne.

Contact :

Charlène SIGAUD LATARD
04 82 24 00 85
formation@lacomedie.fr

LES ÉTAPES DE LA FORMATION

1 / Préinscription

Elle s'effectue sur le site Internet de La Comédie de Saint-Étienne, pendant les dates annoncées pour chaque session.

Un formulaire en ligne est à renseigner.

2 / Inscription

La Comédie de Saint-Étienne envoie aux candidat.es préinscrit.es un dossier d'inscription.

Ce dossier d'inscription, renseigné et complété, est à envoyer à L'École de la Comédie pendant les dates annoncées pour chaque session.

3 / Confirmation d'inscription

Après examen du dossier, le.la candidat.e est inscrit.e pour passer l'examen ou le concours d'entrée.

Les inscriptions se font dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement.

La Comédie de Saint-Étienne s'engage à communiquer au plus tôt la fin des inscriptions.

4 / Convocation

Le.la candidat.e, dont l'inscription est validée, reçoit sa convocation à l'examen ou au concours d'entrée.

5 / Examen ou concours d'entrée

Le.la candidat.e réalise les épreuves propres à sa voie d'accès devant un jury.

Dans le cas où le.la candidat.e est déclaré.e admissible à la formation, le jury détermine un parcours de formation.

6 / Admission en formation

Le.la candidat.e reçoit le calendrier de la formation, le programme pédagogique, une convention de formation ainsi qu'un devis.

Dans le cas de la formation continue, le.la candidat.e peut commencer les démarches de financements auprès des organismes concernés en lien avec l'administration de L'École de la Comédie de Saint-Étienne.

Dans le cas de la formation initiale, le.la candidat.e règle les droits d'inscription lors de la réception des documents confirmant son admission.

7 / Suivi de la formation

Le.la stagiaire suit tous les cours des UE théoriques obligatoires de son parcours à L'École de la Comédie de Saint-Étienne.

Le stagiaire réalise les 100h de stage pratique relevant de l'UE4 au sein des lieux et structures déterminées lors d'un entretien entre l'administration de L'École de la Comédie de Saint-Étienne et lui-même. Il.elle s'engage à suivre la formation dans sa totalité.

8 / Évaluation de la formation

Le.la stagiaire fait l'objet d'une évaluation en présentielle et en continue.

Il.elle est évaluée à l'issue de l'UE 4 ainsi qu'à l'issue d'un conseil pédagogique rassemblant l'ensemble de l'équipe pédagogique et les tuteur.rices de stage de la formation suivie.

Le conseil pédagogique détermine la validation de chacune des UE.

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- / Fiche individuelle de renseignements (envoyée par L'École suite à votre pré-inscription sur internet)
- / Photocopie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)
- / Photocopies du diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC) et/ou des diplômes d'études supérieures théâtrales s'il y a lieu
- / Curriculum vitae
- / Lettre de motivation (manuscrite ou non)
- / Tableau récapitulatif des expériences professionnelles (envoyée avec la fiche individuelle de renseignements)

Il ne faut ici justifier que des pré-requis administratifs.

- / Photocopies des justificatifs et attestations nécessaires (justifiant des pré-requis administratifs)
Sont admis pour cela : les bulletins de paie et/ou les AEM car sur ces documents sont stipulés le nombre d'heures ou de cachets réalisés et l'intitulé du poste.
- / Règlement des frais de dossier par chèque, rédigé à l'ordre de L'École de La Comédie de Saint-Étienne

MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Il existe 2 possibilités d'accès à la formation DE de professeur.e de théâtre en fonction du profil du.de la candidat.e. Soit il.elle entre via la formation initiale, soit via la formation continue.

Entrée en formation initiale

Le concours d'entrée est ouvert aux candidat.es justifiant des trois conditions suivantes :

- / Être titulaire du DNSPC.
- / Avoir une première expérience de comédien.ne ou de plateau (attestée par un minimum de 4 semaines de répétition et 5 cachets).
- / S'inscrire en formation au diplôme d'État de professeur.e de théâtre dans les deux années universitaires suivant l'obtention du DNSPC.

Après examen du dossier, le concours d'entrée consiste en un entretien avec un jury permettant d'apprécier la motivation du.de la candidat.e.

Durée : 20 minutes maximum

Entrée en formation continue

L'examen d'entrée est ouvert aux candidat.es pouvant remplir l'une des conditions suivantes :

- / Soit justifier dans les cinq années précédant l'inscription à la formation, d'une pratique professionnelle en qualité de comédien.ne ou de metteur.reuse en scène d'au moins deux années. (attestée par un minimum de 48 cachets sur deux ans ou 507h sur cette même durée).
- / Soit justifier dans les cinq années précédant l'inscription à la formation, d'une expérience pédagogique en théâtre en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années. (attestée par un minimum de 8h par semaine sur 30 semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel).

L'examen d'entrée en formation continue comprend une épreuve pratique et une épreuve orale :

Épreuve pratique

Elle consiste en une séance collective de travail liée à l'interprétation théâtrale comportant :

- / un training en groupe ;
- / un travail de scène.

Durée : 1h30 maximum

Épreuve orale

Elle consiste en un entretien avec le jury et porte sur :

- / la motivation du.de la candidat.e ;
- / des éléments de culture générale et théâtrale, à partir d'un texte choisi par le.la candidat.e sur une liste de textes ou d'ouvrages proposée.

Durée : 20 minutes maximum

Cas de dispense

Les candidat.es titulaires du DNSPC ont un droit de dispense de l'épreuve pratique.

Composition du jury

Le jury pour le concours comprend au moins :

- ✓ le.la directeur.rice de l'établissement ou son.sa représentant.e, président.e ;
- ✓ un.e professeur.e enseignant dans l'établissement ;
- ✓ un.e comédien.ne ou un.e metteur.re en scène en activité.

Les membres des jurys sont nommés par le.la directeur.rice de l'établissement.

Admission en formation

Au vu des résultats au concours d'entrée en formation initiale ou à l'examen d'entrée en formation continue, le.la directeur.rice de l'établissement établit la liste des candidat.es admis.es à entrer en formation initiale, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement (5 par UE maximum).

Chaque candidat.e déclaré.e non reçu.e peut obtenir à sa demande une information portant sur les motivations de la décision du jury.

Dérogations

Les candidat.es ayant obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE) peuvent être admis.es directement en formation continue pour les UE non validées à la suite d'un entretien, en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Les candidat.es ayant obtenu une partie du diplôme par la voie de la formation initiale ou continue depuis moins de cinq années peuvent être admis.es directement en formation continue pour les UE non validées, au vu d'un dossier retraçant leur parcours de formation et leur expérience professionnelle, à la suite d'un entretien, en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignant.es de l'établissement, le.la directeur.rice de l'établissement peut autoriser l'inscription à l'examen d'entrée en formation continue des candidat.es qui ne répondent pas aux conditions d'accès.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation dure 400 heures maximum.

Elle porte sur :

- ✓ la pratique pédagogique du jeu théâtral ;
- ✓ la culture pédagogique et théâtrale ;
- ✓ l'environnement professionnel.

Elle comprend cinq unités d'enseignement (120 ECTS) :

Unités d'enseignement (UE)	Heures	ECTS
UE 1 / Pédagogie et connaissance des publics.	80	24
UE 2 / Bases et développement du jeu théâtral.	80	24
UE 3 / Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie.	80	24
UE 4 / Pratique pédagogique du jeu théâtral.	130	40
UE 5 / Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre.	30	8

Le contenu de chaque UE et l'affectation en heures et en ECTS sont précisés dans la maquette (ci-dessous).

Le cursus comporte des stages pratiques de pédagogie dans des établissements d'accueil (établissements proposant des formations, structures de création ou de diffusion) dont une partie au moins doit donner la possibilité au stagiaire d'être placé.e en situation active d'enseignement.

L'organisation, le suivi pédagogique et l'évaluation des stages sont placés sous la responsabilité La Comédie de Saint-Étienne

Ils font l'objet d'une convention entre l'établissement qui délivre le diplôme et la structure d'accueil qui précise les conditions d'accueil ainsi que la durée, le calendrier et le descriptif des activités confiées.

Dans le cadre de la formation continue, les stages pratiques de pédagogie peuvent se dérouler, pour partie, dans le cadre de l'exercice de l'activité d'enseignement du.e candidat.e.

Un tutorat externe à son établissement est alors mis en place.

Cas de dispense

Après admission en formation, le.la directeur.rice de l'établissement valide les connaissances acquises dans un autre cadre, au vu du dossier et des résultats au concours d'entrée.

La validation des compétences et connaissances peut intervenir en cours de cursus. Le volume horaire correspondant aux enseignements afférents aux validations obtenues est déduit de la durée de référence de la formation.

Le.la directeur.rice fixe la durée et l'organisation de la formation pour chaque candidat.e. Il peut également accorder aux candidat.es une dispense partielle d'effectuer les stages pratiques de pédagogie.

Dans tous les cas, le.la directeur.rice de l'établissement se prononce après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignant.es de l'établissement.

Capacité d'accueil

Nombre de stagiaires de la formation par UE à La Comédie de Saint-Étienne : 10 maximum.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, un.e professeur.e diplômé.e d'État doit pouvoir être en capacité d

- Enseigner à des élèves de différents niveaux, profils et âges.
 - ✓ accueillir et accompagner un groupe d'élèves ;
 - ✓ animer et conduire des séances d'apprentissage du théâtre ;
 - ✓ conduire des séquences de préparation physique et vocale du jeu ;
 - ✓ donner les moyens aux élèves d'approcher l'exigence artistique et le jeu théâtral ;
 - ✓ éclairer la pratique pédagogique par des apports théoriques, artistiques et culturels ;
 - ✓ éclairer sa pédagogie avec ses propres expériences artistiques.
- Concevoir un programme pédagogique et artistique.
 - ✓ observer, mesurer les besoins, attentes et capacités des élèves ;
 - ✓ organiser sa réflexion pédagogique ;
 - ✓ tenir à jour une estimation raisonnée et régulière de l'avancée des acquisitions.
- Être actif.ve au sein de la structure et/ou du département théâtre.
- Être acteur.rice de la vie culturelle locale.

Les cours dispensés dans chacune des unités d'enseignement visent à permettre au.à la stagiaire l'acquisition et le développement de ces compétences. A travers les différentes unités, les compétences se croisent et sont abordées sous différents angles. La formation a été construite de telle sorte que les UE bien qu'indépendantes et autonomes sont complémentaires et permettent d'aborder les compétences pédagogiques sous différents angles.

Unité d'enseignement 1

Les objectifs pédagogiques de cette UE sont de permettre au. à la stagiaire de développer et d'acquérir des connaissances théoriques/pratiques propres aux sciences de l'éducation, au cadre d'enseignement du DE, ainsi que des méthodes et pratiques d'enseignement du théâtre. Cette UE vise à permettre l'acquisition de bases théoriques et de méthodes de transmission concrètes utiles au métier d'artiste pédagogue. L'UE 1 intitulée « pédagogies et connaissances des publics » est divisée en 3 cours :

/ Fondamentaux des sciences de l'éducation.

Ce cours est dispensé par une spécialiste des sciences de l'éducation. L'objectif est de développer des connaissances, des compétences et savoir-être qui permettent aux futur.es enseignant.es de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des séquences pédagogiques. Pendant ces 15h, les stagiaires abordent des éléments relevant des courants pédagogiques, de théories de l'apprentissage, de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, mais aussi plus concrètement la conception de séquences : outils pédagogiques, formulation d'objectifs pédagogiques, organisation en séances, démarche de projet. Le but est d'engager un travail sur la posture professionnelle par le développement de perspective réflexive et expérientielle, la résolution de problème, et la didactique professionnelle.

/ Politique, paysage et cadre réglementaire de l'enseignement du théâtre en France

Ce cours, dispensé par un directeur de CRR et un responsable du département théâtre d'un CRR est consacré à la lecture approfondie et à la mise en application au sein d'un conservatoire des textes fondamentaux relatifs à l'enseignement théâtral en France, notamment Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, le schéma d'orientation pédagogique, etc. Par ailleurs, il y ait question de l'environnement de l'enseignement théâtral et du travail de l'Association Nationale des Professeur d'Art Dramatique. L'objectif est de permettre aux stagiaires de savoir resituer l'enseignement artistique spécialisé dans un contexte institutionnel précis et de commencer à élaborer un projet pédagogique personnel global et adapté.

/ Techniques et formes pédagogiques.

Ce cours permettra d'aborder à la manière théorique et de manière plus concrète les éléments constitutifs de l'enseignement de l'art dramatique. Les stagiaires aborderont avec des enseignant.es de la pratique théâtrale sur l'enseignement en conservatoire, sur la conception d'un travail choral adapté à un groupe d'élèves et l'abord d'une œuvre à travers la dramaturgie et la mise en scène.

Enfin, une attention particulière étant portée par L'École de la Comédie, à l'ouverture des scènes de théâtre à des talents qui, faute d'informations, d'encouragements ou de moyens, n'auraient pas tenté leur chance via son engagement dans un programme Égalité des chances, en vue de favoriser l'accès pour des jeunes

gens issus de la diversité culturelle, sociale et géographique, aux écoles supérieures d'art dramatique, les stagiaires aborderont concrètement les problématiques et pratiques pédagogiques mises en œuvres dans ce cadre.

Unité d'enseignement 2

L'UE 2 intitulée « Bases et développements du jeu théâtral » est construite autour de 3 axes : le travail sur la voix/le chant, le travail sur le corps/la danse et le jeu. Les objectifs de cette UE sont de permettre aux stagiaires via une pratique physique et concrète d'activités liées à l'art théâtral d'éprouver, traduire, mettre en œuvre et travailler des outils de transmission. La connaissance et la maîtrise de ces bases est essentielle pour le professeur de théâtre en ce qu'elles permettent la réalisation d'un échauffement/travail sur le corps et la voix pertinent, et en toute sécurité, ainsi qu'une prise en compte des données physiques et physiologiques nécessaires à la construction d'une séance et à l'évolution pédagogique des élèves.

/ Voix et chants

Par ces cours pratiques avec une pédagogue de la voix, les stagiaires seront amenés à re-découvrir, retravailler et renommer les connaissances anatomiques tout en observant le travail d'enseignement des techniques voix et chants mais aussi de transmission.

/ Corps et danse

Les stagiaires développeront d'outils utiles à la conception et modulation des exercices techniques et corporels dans le cadre d'une pratique d'enseignement. A travers l'abord de techniques spécifiques (notamment de la techniques Alexander, le Yoga Vinyasa), d'observation de pédagogies du mouvement et de travail avec des pédagogues ayant des techniques pédagogiques différentes, les stagiaires travailleront via l'observation et la mise en application la transmission.

/ Jeux

Ce cours est l'opportunité de travailler avec des enseignants mettant en œuvre une pédagogie spécifique et particulière à travers le travail du clown.

Unité d'enseignement 3

L'UE 3 intitulée « Répertoires, jeux et dramaturgies » se divise en 3 cours principaux « Histoire du théâtre et des arts », « Répertoires contemporains » et « approches dramaturgiques ».

Le professeur diplômé d'État de théâtre doit être à même de faire découvrir des textes, auteurs, metteurs en scène divers et susciter la curiosité de ses élèves. La connaissance fine des répertoires, esthétiques, les formes et de l'actualité théâtrale est essentielle à l'artiste pédagogue.

/ Histoire du théâtre et des Arts

Dans ce cadre, un panorama historique des grands courants artistiques axé sur l'histoire de l'art retrace et plus spécifiquement l'art visuel est proposé. Il s'agit de reposer les bases et fondamentaux historiques, artistiques et culturels nécessaires à la contextualisation des œuvres théâtrales mais aussi afin de permettre un croisement avec d'autres arts. Dans cette perspective et toujours en lien avec l'écriture théâtrale, ce cours abordera les scandales et polémiques dans les arts scéniques et plastiques.

/ Répertoires contemporains

Dans cette partie, une présentation approfondie d'œuvres, auteurs et metteurs en scène contemporains sera proposé. Cette partie est consacrée au développement des connaissances et de la culture générale et théâtrale des stagiaires mais c'est aussi l'occasion de réaffirmer de solides connaissances.

/ Approches dramaturgiques

A travers un corpus de textes de théâtre (ou non), en français (ou non), d'auteurs vivants (ou disparus récemment) caractérisés par un rapport important à l'écriture et à la langue, les stagiaires seront amenés à traverser un vaste paysage théâtral contemporain. Ce cours, couplant analyse dramaturgique et pratiques, alternance théories et action permettra aux stagiaires de travailler différentes dramaturgies tout en s'interrogeant, et d'être à même de contextualiser les œuvres travaillées tout en s'interroger sur la structure du langage et les différentes structurations du jeu.

Unité d'enseignement 4

Cette UE 4 intitulée « Pratique pédagogique du jeu théâtral » se divise en 2 parties et se caractérise par l'acquisition pratique de techniques pédagogiques via des cours théoriques et pratique, et par la mise en pratique des acquis à travers des stages dirigés par un maître de stage.

/ Outils pédagogiques, méthodologie de la transmission

Dans un premier temps et sous la forme d'ateliers/cours fictifs, les stagiaires développeront, échangeront, proposeront, et expérimenteront des techniques de transmission, de travail du texte, de mises en jeu etc.

/ Stage pratique

Le stage pratique est à réaliser auprès de différents publics, au sein de différents contextes et différentes structures. Il s'agit de 100h de stage à réaliser de manière continue ou discontinue en fonction des possibilités d'accueil des maîtres de stage et de calendrier du.de la stagiaire.

Dans la mesure où ces stages sont réalisés dans des contextes différents, les stagiaires se voient attribués un.e tuteur.rice externe qui sera en lien entre le stagiaire et le maître de stage. Le.la tuteur.rice est un.e référent.e pédagogique pour le.la stagiaire.

Il s'agit d'un accompagnement individuel à la définition d'objectifs pédagogiques et d'une veille au bon déroulé du stage.

Unité d'enseignement 5

L'UE 5 intitulée « Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre » a pour objectif d'acquérir une connaissance fine de l'histoire et l'évolution des politiques culturelles relatives à l'art dramatique. Cette connaissance permet aux futurs professeurs diplômé.es d'État de développer une compréhension de l'environnement socio-culturel, économique, politique et sociétal au sein duquel ils.elles seront amené.es à travailler.

Cette unité se divise en 2 cours :

/ Histoire contemporaine des politiques publiques en faveurs du théâtre.

/ Réalités sociologiques et socio-économiques du secteur théâtral en France.

Les intervenant.es sont des professionnel.les familiers des institutions politiques locales.

STAGE PRATIQUE

Stage pratique de pédagogie

Le stage pratique est l'opportunité de mettre en œuvre ce qui a été abordé, approfondi ou acquis lors de la formation théorique.

Ce stage est d'une durée moyenne de 100h. Il est à effectuer auprès de différents publics et au sein de différents contextes d'enseignement.

Ils sont réalisés :

/ soit sur le lieu de travail du stagiaire (en accord avec L'École de la comédie, le tuteur de stage et la structure en question),

/ soit au sein d'une structure partenaire de L'École de la Comédie.

/ soit au sein du programme Égalité des chances de L'École de la Comédie ou au sein des projets menés par l'équipe des relations avec les publics de La Comédie de Saint-Étienne.

Les lieux de stage sont déterminés par L'École et le stagiaire au cours d'un entretien pédagogique au cours duquel nous abordons les besoins, envies, le calendrier et les objectifs professionnels du.de la stagiaire.

La réalisation de ces 100h de stages est nécessaire et impérative. Elle fait partie intégrante de la formation

Les 100h de stages sont réparties comme suit :

/ entre 20h et 30h auprès de jeunes enfants (moins de 15 ans)

/ entre 20h et 30h auprès des adolescents (de 15-18 ans)

/ entre 40h et 50h en formation initiale (parcours de conservatoire)

Rapport d'activités

La rédaction du rapport de stage va vous permettre de démontrer que votre expérience de pratique accompagnée au sein des différents stages effectués, vous a permis de parfaire et d'acquérir les compétences visées par le diplôme.

L'objectif de ce rapport d'activité est de mettre en valeur vos connaissances, aptitudes et compétences acquises au cours de vos expériences (stages ou professionnelles) en tant qu'artiste- pédagogue à travers la proposition d'un projet pédagogique.

Le rapport de stage est constitué de :

- La description de votre expérience (accompagnée d'une réflexion et d'une analyse critique) ;
- Une proposition de projet pédagogique tel que vous le proposeriez dans le cadre d'un conservatoire.

Vous devrez faire appel à une capacité de synthèse et de formulation attendue à ce niveau de diplôme.

Le jury sera attentif au lien entre vos expériences, les compétences attendues et votre capacité à analyser les situations au regard de ces compétences.

Ce rapport doit également permettre au jury d'apprécier votre connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement du théâtre en milieu scolaire et en conservatoire ainsi que votre capacité à vous positionner artistiquement eu sein de ces projets.

Ce rapport est une réflexion personnelle.

Examen du dossier et entretien avec le jury

Après examen du dossier par le jury, le. la candidat.e est convoqué.e à un entretien.

Cet entretien permet :

- / au.à la candidat.e de compléter et d'explicitier les informations contenues dans le rapport d'activité.
- / au jury de vérifier le niveau de maîtrise de l'ensemble des compétences requises pour obtenir la certification et d'échanger sur l'expérience et la pratique acquises au regard des activités exercées.

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du. de la candidat.e ainsi que sa capacité à évaluer son activité, à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture théâtrale, pédagogique et plus largement artistique.

ÉVALUATION ET DÉLIVRANCE DU DE

Évaluation des études

Le diplôme d'État de professeur de théâtre est obtenu lorsque l'ensemble des UE est acquis.

1 / Évaluation des UE 1, 2, 3 et 5

Ces UE font l'objet d'une évaluation continue.

La présence à l'ensemble des cours de l'UE est obligatoire pour sa validation.

2 / Évaluation de l'UE 4

L'UE 4 fait l'objet d'une évaluation continue et terminale.

L'évaluation terminale de l'UE 4 consiste en une épreuve orale portant sur :

- ✓ un dossier élaboré par le.la candidat.e sur un sujet lié à sa pratique pédagogique professionnelle ;
- ✓ et sa restitution devant un jury.

L'évaluation continue et l'évaluation terminale se traduisent chacune par une note de 0 à 20. La note globale du module de pratique pédagogique est le résultat de la moyenne de ces deux notes, la note d'évaluation continue comptant pour 70% de la note globale.

Le module est acquis lorsque le.la candidat.e a obtenu au moins 10 sur 20 à la note globale.

Composition du jury de l'évaluation terminale de l'UE 4

Le jury de l'évaluation terminale comprend au moins :

- / le.la directeur.rice de l'établissement ou son.sa représentant.e, président.e ;
- / un.e enseignant.e d'un autre établissement d'enseignement supérieur ou un.e enseignant.e titulaire du diplôme d'État de professeur de théâtre ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique ou appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;
- / un.e directeur.rice ou un.e directeur.rice adjoint.e d'un conservatoire classé par l'État, ou un.e professeur.e chargé.e de direction au sein d'un conservatoire classé par l'État ;
- / un.e comédien.ne ou un metteur.re en scène en activité.

Délivrance du diplôme

Le.la directeur.rice de l'établissement habilité à délivrer le diplôme arrête la liste des candidat.es reçu.es au vu des résultats des évaluations.

Il remet aux candidat.es non reçu.es une attestation précisant les UE acquises, ainsi que les ECTS correspondants.

MAQUETTE DE LA FORMATION

Unités d'enseignement (UE)	Heures	ECTS
UE 1 : PRINCIPES DE LA PÉDAGOGIE THÉÂTRALE		
Fondamentaux des sciences de l'éducation	15	8
Politique, paysage et cadre réglementaire de l'enseignement théâtral en France	15	8
Techniques et formes pédagogiques	50	8
UE 2 : BASES ET DÉVELOPPEMENTS DU JEU THÉÂTRAL		
Voix et chant	20	8
Corps et danse	30	8
Jeux (clown, marionnette, masque, etc.)	30	8
UE 3 : CONNAISSANCE DES RÉPERTOIRES, JEU ET DRAMATURGIE		
Histoire du théâtre et des arts	30	8
Répertoires contemporains	30	8
Approches dramaturgiques	20	8
UE 4 : PRATIQUE PÉDAGOGIQUE DU JEU THÉÂTRAL		
Outils pédagogiques, méthodologie de la transmission	30	4
Stage pratique de pédagogie	100	36
UE 5 : APPROCHE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET TERRITORIAL DU THÉÂTRE		
Histoire contemporaine des politiques publiques en faveur du théâtre	15	4
Réalités sociologiques et socio-économiques du secteur théâtral en France	15	4

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

UE 1 / Pédagogie et connaissance des publics

Cours théoriques et pratiques (80 heures)

- Fondamentaux des sciences de l'éducation

Julien MASSON – Maître de conférences en sciences de l'éducation

- Politique, paysage et cadre réglementaire de l'enseignement théâtral en France

Boris DAMESTOY - Directeur du CRR de Saint-Etienne,

Sandrine HUTINET - Conseillère pédagogique et enseignante du département Théâtre au Conservatoire de Bordeaux,

- Techniques et formes pédagogiques

Marie FAVRE - Intervenante pédagogique au CRR de Saint-Etienne, titulaire du DE et comédienne,

Muriel VERNET - Directrice du département théâtre d'Annecy, titulaire du CA et comédienne.

UE 2 / Base et développement du jeu théâtral

Cours pratiques (80 heures)

- Voix et chant

Myriam DJEMOUR - Chanteuse et pédagogue de la voix,

- Danse et corps

Eulalia SAGARRA - Danseuse et intervenante spécialisée dans la technique Alexander,

Bryan ELIASON - Danseur, professeur de Yoga,

- Jeux

Michel CERDA - Metteur en scène et pédagogue intervenant sur le jeu et le clown.

UE 3 / Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie

Cours théoriques (80 heures)

- Histoire du théâtre et des arts

Anne FAVIER - Professeur d'histoire de l'Art à l'université Jean Monnet de Saint-Étienne,

- Répertoires contemporains

Laetitia DUMONT LEVI - Responsable de la licence Arts du Spectacle, parcours Scènes, Responsable des Relations Internationales, parcours Scènes,

- Approches dramaturgiques

Laura TIRANDAZ - Dramaturge, intervenante pédagogique sur L'École du regard.

UE 4 / Pratique de la pédagogie du jeu théâtral

Cours théoriques et stage pratique (130 heures dont 100 heures de stage pratique)

- Outils pédagogiques, méthodologie de la transmission

Philippe SIRE - Directeur des études au CRR de Lyon, titulaire du CA et comédien.

- Stage pratique de pédagogie, en cotutelle avec les établissements d'accueil, en direction de différents publics :

entre 20h et 30h auprès de jeunes enfants (moins de 15 ans)

entre 20h et 30h auprès de 15-18 ans

entre 40h et 50h en formation initiale (parcours de conservatoire)

- Mémoire/ Rapport de stage

Intervenant.es sur les 30h de cours de préparation au départ en stage

UE 5 / Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre

Cours théoriques (30 heures)

- Histoire contemporaine des politiques publiques en faveur du théâtre

Jean-François MARGUERIN, ancien DRAC de la région Rhône Alpes

- Réalités sociologiques et socio-économiques du secteur théâtral en France

Flavie LEJEMPTTEL, Conseillère théâtre et arts de rue à la DRAC Auvergne-Rhône Alpes

Raphaël JOURJON, Directeur des affaires culturelles de la ville de Saint-Étienne

TARIFS

Frais de dossier : 70 euros

Encaissés à l'instruction du dossier, cette somme reste acquise à L'École en cas de :

- refus du dossier d'inscription du.de la candidat.e
- désistement du .de la candidat.e en amont et après l'examen ou concours d'entrée.

Droits d'inscription pour la formation initiale : 550 euros

Encaissés lors de la confirmation d'inscription.

Cette somme reste acquise à L'École en cas de :

- désistement du.de la stagiaire en amont et pendant la formation

Frais d'inscription pour la formation continue : 6 800 euros

Coût par Unité d'enseignement :

Au regard du parcours du.de la candidat.e, une individualisation de son parcours en formation peut lui être proposée par le jury.

Unités d'enseignement	Heures	Tarifs
UE 1 / Pédagogie et connaissance des publics.	80	1 360 €
UE 2 / Bases et développement du jeu théâtral.	80	1 360 €
UE 3 / Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie.	80	1 360 €
UE 4 / Pratique pédagogique du jeu théâtral.	130	2 210 €
UE 5 / Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre.	30	510 €

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

La formation continue et la VAE entrent dans le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie. Elles peuvent être financées dans le cadre de différents dispositifs selon votre situation professionnelle et statut.

Les formations diplômantes et certifiantes sont éligibles au CPF.

La formation fait partie du livre 3 et du livre 4 de la 6^{ème} partie du code du travail.

Il appartient au.à la candidat.e d'entreprendre les démarches nécessaires pour la prise en charge financière par les différents organismes. Le.la candidat.e se doit de se renseigner sur les délais et calendriers de ces organismes et d'en informer L'École de la Comédie de Saint-Étienne afin que nous puissions répondre au mieux aux besoins.

L'École de la Comédie de Saint-Étienne s'engage à fournir tous les documents administratifs nécessaires à la constitutions de la demande de prise en charge dès lors que le.la candidat.es est recevable à la demande de VAE ou admis.e à l'entrée en formation.

Avant d'entreprendre toute démarche, il est nécessaire que vous vous renseigniez sur vos droits ouverts à la formation directement sur votre compte personnel de formation CPF.

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Pour créer son CPF, il faut se connecter au site du gouvernement <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public> en se munissant de son numéro de sécurité sociale.

Selon votre statut et situation professionnelle, voici les prises en charge envisageables :

Salarié.es en CDD ou en CDI

Quatre modalités de prise en charge possibles :

- à l'initiative de l'employeur.reuse : le plan de formation de l'entreprise (PFE),
- CDI/CDD: à l'initiative du.de la salarié.e avec l'accord de l'employeur.reuse sur le temps de travail : le compte personnel de formation (CPF),
- CDI/CDD : à l'initiative du.de la salarié(e) sans l'accord de l'employeur.reuse hors temps de travail : le compte personnel de formation (CPF).

Agent de la fonction publique territoriale

Votre parcours de formation est géré par la collectivité qui vous emploie.

Vous devez vous adresser à votre chef de service pour à la Direction des ressources humaines.

Intermittent.e du spectacle

Le dossier de prise en charge est téléchargeable directement sur le site de l'AFDAS.

Après étude du dossier, vous recevrez une réponse de l'AFDAS par courrier.

Vous devez adresser votre demande à l'AFDAS au plus tard quatre semaines avant le début du stage dans le cadre du dispositif du plan de développement de compétences.

L'employeur.reuse cotise à UNIFORMATION

Vous devez contacter directement UNIFORMATION en allant sur leur site Internet.

Après réception d'un avis favorable, retournez un « Bon pour accord » à L'École de La Comédie de Saint-Étienne qui établit alors une convention de formation et vous adresse une convocation.

Vous devez adresser votre demande au moins deux à quatre mois en avance.

L'employeur.reuse cotise auprès d'une autre OPCO

Veillez contacter L'École de la Comédie de Saint-Étienne afin de faire un diagnostic de vos modalités de prise en charge.

Demandeur.reuse d'emploi

Veillez contacter votre conseiller France travail afin d'étudier les différentes possibilités de prise en charge.

Le diplôme d'État peut faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par France travail.

Indépendant.es

FIFPL, FONGECIF, AGEFICE pour les travailleurs indépendants ou rattachés à une structure privée.

Vous ne relevez d'aucun des dispositifs précédents

Veillez contacter La Comédie de Saint-Étienne afin d'étudier un tarif adapté.

CONTACTS

Avant d'entreprendre toute démarche, il est recommandé de contacter L'École de La Comédie de Saint-Étienne.

Contact :

Charlène SIGAUD LATARD
04 82 24 00 85
formation@lacomedie.fr